



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20210602-D2021153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2021

Publication : 02/06/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-153

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 26 mai 2021

Nombre de Conseillers

En exercice :	71			
Présents :	53			
Pouvoirs :	11			
Votants :	64	pour : 64	contre : 0	abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le 26 mai à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Étaient présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BAÏSSAS, BARES, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, M. BODEY, Mme BONNARD, Mme BOUCHER, BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mme CHOISSELET, CORMIER, M. CORNET, Mme DE TOMASI, Mmes DELHOME, DEPRESLE, M. DERYCKE, Mme DESNOS, DHEYGERS, Mme DUMOUTIER, FRANCHET, GICQUIAUD, GRUDE, GUITTON, MM. LANOS, LEBON, M. LOUVARD, Mme MOUTONNET, Mme. NOEL, M. NOEL, M. OSMOND, PETITBON, POURVU, M. PROVOST, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SAMON, M. SURMULET, Mme TOPART, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

Mme BIQUET, M. BONTE (pouvoir Mme BOUCHER), M. BRUNET (pouvoir M. LEBON), Mme COMPAGNON (remplacé par M. BARES), M DE SELLE DE BEAUCHAMP (pouvoir M. BOUDEYRON), DOUBLET (pouvoir Mme DESNOS), Mme ENAUX, M. GOSSET (pouvoir Mr BODEY), Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE, M. JOUSSET, M. LAINE, Mmes. LEFORT, LEPELTIER (pouvoir Mme DEPRESLE), Mme MARTIN (pouvoir Mme DESNOS), M. MORIERE (pouvoir Mme TOPART), OBADIA (pouvoir M. OSMOND), PRIVE (pouvoir M. RIVEMALE), Mme SAS (pouvoir Mme CORMIER).

Secrétaire de séance : Michel GRUDE

TRANSITION ENERGETIQUE - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Modalités d'élaboration et de concertation

Par délibération du 16 décembre 2020, l'Interco Normandie Sud Eure a engagé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui couvrira l'intégralité du périmètre de ses 41 communes membres.

En application de l'article R.229-53 du code de l'environnement, il convient de préciser les modalités d'élaboration et de concertation du projet de PCAET de l'INSE.

Les modalités proposées sont les suivantes :

a) Pilotage et gouvernance de l'élaboration du PCAET de l'INSE :

La gouvernance de l'élaboration du projet de PCAET correspond aux instances qui seront réunies au cours de la démarche pour être informées de l'évolution du projet, donner un avis sur les documents produits et les choix envisagés puis les valider en COFIL avant qu'ils soient soumis au conseil :

- › La commission Transition énergétique suit de façon régulière l'avancée de la démarche. Elle constitue un organe de réflexion et de propositions ;
- › Le comité technique (COTEC) réunit les services des principaux partenaires institutionnels. Il a un rôle de suivi technique et de conseil. Il est réuni à chaque grande étape du PCAET ;
- › Le comité de pilotage (COFIL) réunit le président et les vice-présidents de l'INSE, les membres de la commission Transition énergétique ainsi que les partenaires institutionnels (État, Département,

Région, chambres consulaires, autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz, gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur le territoire). Il a un rôle de validation des documents du PCAET. Il est réuni à chaque grande étape du PCAET ;

Afin d'assurer un lien permanent avec les communes, le bureau et le conseil communautaire seront informés de façon régulière de l'avancée des travaux.

Par ailleurs, et dans un souci de partage et de cohérence, voire de construction d'actions communes concertées, une réflexion associant les territoires voisins pourra être mise en place.

b) Concertation préalable du public

Il est proposé que l'INSE organise une concertation qui vise plus particulièrement :

- La sensibilisation et l'information : Faire partager une culture commune sur les enjeux du changement climatique ;
- L'aide à la décision : Optimiser le choix d'une action par l'expérience des habitants et des acteurs du territoire ;
- La mobilisation collective : Faire adhérer au projet ;
- L'intégration sociale : Créer du lien social ;
- L'appropriation collective du projet et de ses composantes (diagnostic, stratégie, plan d'actions...).

Ce dispositif de concertation s'articulera notamment autour des outils et temps suivants :

-) La publication d'informations sur le site internet de l'INSE (<http://www.inse27.fr>) ;
-) Des groupes de travail thématiques (rénovation de l'habitat, énergies renouvelables, alimentation, mobilité, adaptation au changement climatique, ...) rassemblant élus du territoire, acteurs socio-économiques, milieu associatif, organismes institutionnels... afin de partager les enjeux, le diagnostic, les objectifs et d'alimenter le programme d'actions ;
-) Des actions auprès de la population pour partager les enjeux, le diagnostic, les objectifs et alimenter le programme d'actions ;
-) Des actions spécifiques auprès du jeune public.

Sous toutes réserves, notamment sanitaires en raison de la situation consécutive à l'épidémie de COVID-19, il est proposé que cette concertation commence en octobre 2021. Il est également proposé que toutes les précisions utiles (dates, lieux, horaires, ...) soient communiquées au public sur le site internet de l'INSE : <http://www.inse27.fr/>

c) La consultation du public sur le projet de PCAET

Il est précisé que le projet de PCAET est exempté d'enquête publique. Une fois établi et avant son adoption par le conseil, il sera soumis à une participation du public par voie électronique en vertu et dans les conditions définies par l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Vu la délibération n°2022-180 du 16/12/2020 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.229-53 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Transition énergétique du 11 mai 2021 ;

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 19 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-) **APPROUVE** les modalités d'élaboration et de concertation relatives à l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'INSE telles que présentées ;
-) **AUTORISE** le Président à en informer les personnes publiques et autres autorités visées à l'article R.229-53 du code de l'environnement :
 - Le préfet de l'Eure ;
 - Le préfet de l'Eure-et-Loir ;
 - Le préfet de la Région Normandie ;
 - Le préfet de la Région Centre Val-de-Loire ;
 - Le Président du Département de l'Eure ;
 - Le Président du Département de l'Eure-et-Loir ;
 - Le Président de la Région Normandie ;
 - Le Président de la Région Centre Val-de-Loire ;
 - Les Maires des communes membres de l'INSE ;
 - Les Présidents des Chambres d'Agriculture de Normandie et de l'Eure ;
 - Les Présidents des Chambres d'Agriculture de Centre Val-de-Loire et de l'Eure-et-Loir ;
 - Les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie et de l'Eure ;

- Les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Centre Val-de-Loire et de l'Eure-et-Loir ;
- Les Présidents des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Normandie et de l'Eure ;
- Les Présidents des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Centre Val-de-Loire et de l'Eure-et-Loir
- Les Présidents du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure) et d'ENERGIE Eure-et-Loir ;
- Les Directeurs des délégations ENEDIS et des délégations GRDF présentes en Normandie et dans l'Eure, ainsi qu'en Centre Val-de-Loire et dans l'Eure-et-Loir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 02 JUIN 2021

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE



